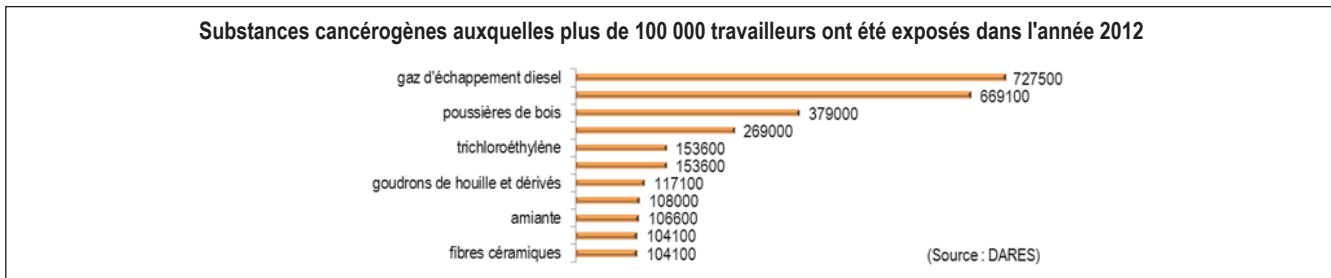


sont : l'amiante (1473 cas), les poussières de bois (74 cas), les goudrons, huiles et brais de houille (63 cas) et le benzène (41 cas) (source : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, 2011).

Le nombre de salariés potentiellement exposés à des substances cancérogènes reste très élevé, notamment pour les gaz d'échappement diesel, les huiles minérales, les poussières de bois

et la silice cristalline. Le graphique ci-dessous dresse un tableau des principales substances cancérogènes auxquelles sont exposés les travailleurs français.



Cancers professionnels et inégalités sociales

De fortes inégalités d'exposition aux cancérogènes existent. En effet, les hommes constituent 84 % des salariés exposés. 70 % des salariés exposés sont des ouvriers et 20 % sont des professions intermédiaires de l'industrie et de la santé.

Cinq secteurs d'activité concentrent la moitié des salariés exposés : la construction (18 % des cas), le commerce et la réparation automobile (10 %), la métallurgie (7 %), les ser-

vices opérationnels (7 %) et la santé (7 %) (source : DARES, 2005).

De fortes disparités existent également dans la mise en œuvre de mesures de prévention des expositions aux cancérogènes entre les différents types d'entreprises. Les grandes entreprises disposent généralement de moyens importants alloués pour prévenir, traiter et limiter les expositions.

Les salariés des PME-TPE, de même que les entreprises de sous-traitance et les sociétés d'intérim restent fortement exposés aux cancérogènes.

Conclusion

Malgré un meilleur repérage et une meilleure reconnaissance, notamment grâce aux médecins du travail, les cancers d'origine professionnelle restent largement sous-reconnus et sous-indemnisés. Les principales causes de ces cancers sont clairement établies, l'amiante, les poussières de bois, les goudrons, huiles et brais de houille et le benzène. Les ouvriers et les salariés des PME/TPE ainsi que les entreprises sous-traitantes et les intérimaires sont les plus exposés à ces risques. ■

Prévention des cancers professionnels

Recommandations de bonnes pratiques et plans nationaux cités par le rapport de l'INCa

Le rapport sur la situation du cancer en France en 2012, publié par l'INCa, insiste sur le rôle essentiel que joue le médecin du travail et sur son implication dans la prévention des risques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. Un certain nombre de documents facilitent ce rôle.

Les recommandations de bonnes pratiques à destination des médecins du travail

Les différentes recommandations qui ont été récemment élaborées en Santé au travail sont un levier pouvant permettre d'améliorer la prévention et le suivi des personnes exposées aux cancérogènes sur leur lieu de travail.

Il s'agit, entre autres, de la recommandation sur le dossier médical en médecine du travail (2009), sur le suivi post-professionnel après exposition à l'amiante (HAS, 2010), sur les poussières de bois (2011), sur la surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des agents cancérogènes chimiques tels les cancérogènes pour la vessie (2012), sur le travail posté et/ou de nuit (2012).

Les plans et programmes nationaux

De plus, la réduction des inégalités sociales de santé, spécifiquement dans le domaine des cancers professionnels, constitue un des axes structurants des divers plans et programmes nationaux de santé publique. Le plan national santé environnement 2 (PNSE 2 – 2009-2013) a inscrit comme axe principal la réduction des inégalités environnementales et a élaboré des mesures concernant la substitution des produits cancérogènes et le suivi des expositions.

Le plan santé travail 2 (2010-2014) souhaite développer les actions de prévention des risques professionnels, et notamment du risque chimique, incluant les substances cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. La prévention des cancers professionnels est un des objectifs prioritaires de la deuxième convention d'objectifs et de gestion (2009-2012) signée entre la branche AT/MP de la Cnamts et l'Etat.

Parallèlement, différents types de campagnes de contrôle de la réglementation en entreprise exposant aux



CMR organisées par la DGT (Direction Générale du Travail) dans les domaines de la radioprotection, de la réparation de véhicules et le nettoyage, ont été également mis en place.

Conclusion

Face au nombre, estimé entre 11 000 et 23 000 nouveaux cas par an, de cancers d'origine professionnelle, des recommandations de bonnes pratiques à destination des médecins du travail ont été publiées dans le but d'améliorer la prévention et le suivi des travailleurs exposés aux agents cancérogènes sur leur lieu de travail. De plus, les différents plans et programmes nationaux en cours visent à réduire les expositions aux cancérogènes en milieu de travail et à améliorer la prévention.

Ces éléments peuvent constituer une aide précieuse pour les médecins du travail et les équipes pluridisciplinaires dans la prévention des cancers professionnels. ■